

POUR QUE LES TOUT-PETITS QUÉBÉCOIS AIENT LES MÊMES CHANCES DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Notes de l'intervention de Jean-Marc Chouinard, président de la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de l'audience publique de la *Commission sur l'éducation à la petite enfance*.

7 décembre 2016

Monsieur le président de la Commission,
Madame et Monsieur, les Commissaires,

Au nom de la Fondation Lucie et André Chagnon, je tiens à saluer l'initiative de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) de former une commission indépendante, citoyenne et non partisane sur l'éducation à la petite enfance.

Une initiative qui a trouvé écho auprès du gouvernement du Québec, avec la présence et l'intérêt manifesté par le ministre de la Famille et de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, lors du lancement de la Commission.

À l'heure où une vaste consultation nationale sur la Politique de la réussite éducative, ainsi que vingt ans après la mise en place de la Politique familiale du Québec, il semble opportun de dresser un bilan sur l'éducation à la petite enfance au Québec.

Il faut se le rappeler; la situation au Québec est relativement bonne, si nous nous comparons à d'autres provinces ou d'autres États. Le Québec doit être fier de sa politique familiale, avant-gardiste et progressiste, mais il reste encore beaucoup de progrès à accomplir pour donner à tous les petits québécois une chance égale de développer leur plein potentiel.

///

Nous sommes heureux de pouvoir exprimer, aux côtés de plusieurs acteurs variés, notre perspective sur différents enjeux relatifs à l'éducation à la petite enfance, ainsi que nos recommandations.

Avant tout, permettez-moi de prendre quelques secondes pour vous rappeler notre mission.

La Fondation Chagnon s'est donnée pour mission de prévenir la pauvreté en misant sur la réussite éducative des jeunes au Québec. Depuis sa création en 2000, elle soutient des milliers d'organismes qui se mobilisent afin de créer de façon durable des conditions et des environnements propices à la prévention de la pauvreté par la réussite éducative des enfants et des jeunes (0-17 ans) de leur collectivité.

Agir tôt et ensemble est l'un de ses principes directeurs et c'est la raison pour laquelle la petite enfance est au cœur de sa vision et de son soutien philanthropique. Depuis le début de ses activités, la Fondation a déjà versé plus de 600 millions de dollars dont plus de 50 % en petite enfance.

///

Une éducation à la petite enfance de qualité est une pièce maîtresse dont les effets positifs sur les plans humain, social et économique sont amplement démontrés.

Bien que les chiffres puissent différer quelque peu d'une analyse économique à l'autre, les spécialistes d'ici et d'ailleurs s'entendent : les sommes dédiées aux services éducatifs à la petite enfance doivent être considérées comme des investissements et non des dépenses.

///

Ce que nous vous partageons aujourd'hui rejoint un grand nombre de points de vue exprimés et documentés au cours des derniers mois, sous trois rubriques :

- premièrement : **faciliter l'accès**
- deuxièmement : **améliorer la qualité**
- et troisièmement : **la gouvernance.**

///

Premièrement : Faciliter l'accès aux services de garde éducatifs

Comment ?

En priorisant les enfants vulnérables, sachant qu'actuellement, le tiers des petits Québécois - particulièrement des enfants vulnérables, issus de familles défavorisées ou isolées - ne fréquente aucun service de garde reconnu avant d'entrer à la maternelle. **Quant aux maternelles 4 ans spécifiquement**, dans la mesure où elles rejoignent ces enfants vulnérables, elles ont leur raison d'être car elles leur offrent des services éducatifs de qualité et accessibles, ainsi que des environnements favorisant leur développement. Elles doivent donc être complémentaires aux autres services de garde et ne pas les supplanter

En reconnaissant et soutenant le rôle des organismes communautaires avec un financement gouvernemental adéquat et durable. Ces organismes, comme les Maisons de la famille, jouent un rôle de proximité et il faut éviter des ruptures de services notamment auprès des familles et des enfants en situation de vulnérabilité.

En misant sur un coût et des mesures fiscales justes. Il a été rapporté que certaines mesures fiscales pourraient avoir des effets paradoxaux. Pensons ici à la contribution demandée aux parents dont l'enfant fréquente un service de garde éducatif subventionné qui est composée d'une contribution de base et d'une contribution additionnelle modulée selon le revenu familial. Les parents qui font le choix de garder leur enfant dans un service de garde éducatif subventionné se retrouvent doublement pénalisés.

Au-delà d'une vigilance sur les effets potentiellement paradoxaux de certaines mesures fiscales, nous avançons, comme d'autres organisations ont pu le faire lors de la consultation nationale sur la réussite éducative, qu'il serait aussi pertinent d'évaluer la faisabilité d'offrir la gratuité des services de garde éducatifs au même titre que d'autres services publics qui s'inscrivent dans le continuum éducatif des jeunes québécois (éducation, santé, services sociaux)?

Nous croyons opportun de soulever cette question à l'heure où le gouvernement du Québec est sur le point de mettre en place une première Politique nationale de la réussite éducative...

- À l'heure où le gouvernement fait des choix budgétaires.
- À l'heure où plusieurs acteurs de l'éducation ont rappelé – à l'occasion de la rencontre nationale sur cette même politique - l'importance de créer les conditions favorables au développement des enfants et à la réussite éducative de tous.
- Et à l'heure où le gouvernement élabore le prochain plan de lutte à la pauvreté qui devrait contribuer aussi à créer des conditions de vie favorables au développement des tout-petits.

///

Deuxièmement : La qualité de tous les services de garde doit être assurée

Comment ?

Le Gouvernement doit assurer la qualité des services :

En portant attention à la qualité du programme éducatif quel que soit le type de services de garde fréquenté afin d'éviter de créer diverses classes de services.

En reconnaissant et en valorisant le rôle des éducateurs.

En s'assurant d'offrir une formation initiale et continue, adaptée à la petite enfance (éducateurs, professionnels, direction, en services de garde ou en maternelle 4 ans).

En créant des conditions de pratique favorables,

En facilitant la continuité et la fluidité des services (communautaires, petite enfance, santé et services sociaux, scolaires, etc.).

///

Troisièmement : Améliorer la gouvernance

Comment ?

En institutionnalisant un seul représentant gouvernemental pour tout ce qui touche la Famille et l'Éducation. Actuellement, il nous apparaît positif qu'une seule et même personne occupe, à la fois, les fonctions de ministre de la Famille et de l'Éducation. Cette situation représente une occasion d'institutionnaliser une vision interministérielle intégrée, à tous les paliers.

En se dotant d'objectifs prioritaires et en en suivant l'évolution. L'implantation d'un dispositif de suivi et de coordination permettra de recueillir des données sur les processus et les effets des changements effectués afin d'ajuster les mesures au besoin.

En résumé

L'accès et la qualité des services de garde éducatifs doivent être au cœur des priorités gouvernementales et de la société québécoise compte tenu du rôle favorable qu'ils jouent dans le parcours éducatif des jeunes québécois.

L'accessibilité à des services de garde éducatifs de qualité doit donc s'inscrire dans une politique familiale actualisée ainsi que dans une politique nationale et gouvernementale de la réussite éducative, tout s'assurant d'une cohérence avec d'autres politiques et mesures actuelles ou à venir.

///

Je termine en réaffirmant que vous trouverez toujours en la Fondation Lucie et André Chagnon un allié indéfectible et engagé pour que les tout-petits québécois aient les mêmes chances de développer leur plein potentiel dans une perspective de réussite éducative.

Merci de votre attention.